

# GURS: Souvenez-vous

8

## Bulletin de liaison et d'information

1939 - AMICALE DU CAMP DE GURS - 1944 -

n° 3

K K K K K K K K

14 RUE MARECHAL JOFFRE

- 64000 PAU

FEVRIER 1981



1980  
1981

Au nom de la direction de l'AMICALE, par ce bulletin, je vous adresse, ainsi qu'à vos familles, nos meilleurs voeux pour 1981.

En Juin 1980, par notre Congrès, se transformait l'AMICALE. Elle s'élargissait, s'ouvrait à toutes les familles d'internés au CAMP de GURS. En créant les conditions de cette chaîne d'amitié entre nous, nous trouvions autour de nous, des soutiens d'amis, entendant contribuer au souvenir et à la vigilance.

Le Congrès de GURS fixant à la direction élue, la responsabilité de répondre aux objectifs de roulement de la discussion et de l'appel de GURS, nous pensons avoir fidèlement suivi cette voie.

Ce bulletin porte témoignage.

Il est vrai que nous recevons de nombreux encouragements venant de divers pays.

Notre direction travaille collectivement, dans les différents axes de responsabilités, découlant de notre volonté de répondre à la confiance exprimée par le Congrès de GURS.

Elle a conscience qu'il lui faudrait faire plus. Elle en a la volonté en tenant compte de l'obstacle que constitue l'insuffisance de nos possibilités financières.

Par exemple, nous avons l'ambition de tenir, en 1982, un deuxième congrès, avec des rencontres internationales, permettant à nos amis et camarades éparpillés à travers le monde, de se retrouver, d'élargir notre chaîne d'amitié et de vigilance.

Au terme de ces lignes, je vous demande d'avoir le souci avec votre carte 1981, de l'AMICALE, de trouver autour de vous des membres bienfaiteurs. Nous avons besoin de vous, de votre concours, du soutien financier le plus large possible.

## 40E ANNIVERSAIRE A GURS

L'Amicale du CAMP de GURS, constituée à GURS le 21 Juin 1980, a pour vocation de rassembler tous les survivants des anciens internés dans ce camp, leurs familles, et tous ceux qui se sentent concernés par les douloureux souvenirs de cette triste période.

Elle édite un modeste bulletin de liaison et organise ou participe à différentes cérémonies du souvenir.

GURS, "drôle de syllabe" écrivait Aragon, "comme un sanglot qui ne sort pas de la gorge", est le symbole de tous les camps construits en France sous le régime de Vichy. C'est début 1939 que son édification a eu lieu en toute hâte, dans ce site paisible et grandiose du haut Béarn, pour accueillir les réfugiés de la guerre d'Espagne.

Le camp qui s'étendait sur 3 kms, sans aucune végétation, consistait en 13 îlots de 24 à 30 baraquas, séparés par une double rangée de barbelés. Les baraquas, entièrement en bois, à l'aspect et au confort de granges, étaient assiégés par la brue dès les premières pluies, en raison de la nature du sol.

On pensait en effet que fin 1939, le problème des réfugiés espagnols résolu, le camp serait vite désaffecté et ne connaîtrait donc pas un seul hiver. Il allait en fait, servir sans discontinuer jusqu'en 1945 ...

Il fut "inauguré" en avril 1939, avant même d'être achevé, par des milliers de réfugiés basques d'abord, puis républicains espagnols et volontaires des brigades internationales. Plus de 60 000 détenus, dont plus de 30 000 Juifs devaient s'y succéder, victimes des lois de la guerre et de l'antisémitisme du régime de Vichy.

Après les Espagnols, ce sera en effet le tour des réfugiés originaires d'Allemagne et des différents pays passés sous le joug du 3e Reich : des anti-nazis, des anti-vichysistes et enfin des Juifs d'abord étrangers et en fin de compte français.

GURS n'était certes pas un camp d'extermination, mais quels que soient les différents qualificatifs officiels, ce fut un camp de concentration "à la française", un camp de profonde misère, où plus de mille êtres humains, surtout des vieillards et des enfants, allaient succomber, victimes de la faim, du froid, du manque d'hygiène et de l'abandon affectif.

Pour beaucoup d'autres, et surtout pour la majorité des Juifs, ce camp n'aura été en fin de compte que l'antichambre de la mort, puisque dès 1942, des convois prendront (et pour certains reprendront) le chemin de l'Allemagne ...

Le 26 Octobre 1980, 40 ans, jour pour jour, qu'arrivèrent à GURS les 6504 victimes Juives de la déportation surprenante du pays de Bade et du Palatinat.

C'est en souvenir de cet exode que l'Amicale a organisé une cérémonie commémorative le Dimanche 26 Octobre à 11 h, au cimetière du CAMP. Des manifestations similaires eurent lieu en même temps en Allemagne. Ce fut la déportation de tout un peuple, avec ses institutions, ses familles entières, ses vieillards, ses enfants, et jusqu'à ses malades et ses infirmes arrachés aux hospices. Cette population à la moyenne d'âge élevée, comptait même plusieurs centaines.

En quelques jours, ces déportés de Mannheim, de Karlsruhe, de Heidelberg, et de cent petites localités ou villages et même de rase campagne, avaient non seulement perdu tous leurs biens, et jusqu'à leurs plus modestes souvenirs, mais aussi tout ce qui avait été leur univers et fait leur respectabilité.

Dès leur arrivée au camp, les familles furent disloquées, hommes et femmes étaient aussitôt séparés, placés dans des îlots différents isolés par des barbelés.

Traînés dans la boue dans tous les sens du terme, ils allaient très vite perdre toute dignité humaine. Ils allaient aussi, notamment au cours du terrible

hiver de 1940, de tous les groupes humains successifs, être celui qui par ces morts devait payer le plus lourd tribut.

Du camp, il ne reste aujourd'hui que l'allée centrale, de part et d'autre, là où se dressaient les baraques et où il n'y avait aucune végétation, s'étend à présent... la forêt...

Au-delà du culte du souvenir, que croyants ou non doivent à leurs morts, les membres de l'AMICALE ont à coeur d'appeler leurs contemporains à ne pas oublier les leçons du passé.

Les appels à la vigilance, les mises en garde contre un fascisme toujours prêt à relever la tête, ils ont non seulement le droit de les lancer, eux qui en gardent les traces dans leur chair et leur esprit, mais ils en ont le devoir vis-à-vis des plus jeunes et des très jeunes qui ne savent pas ...

C'est une raison supplémentaire pour eux de s'associer à l'oeuvre d'édification d'un musée du camp de GURS, à la réalisation de laquelle se sont attachés les "AMIS DU MUSÉE DU CAMP DE GURS".

Il s'agit non seulement de rassembler des fonds, hélas toujours nécessaires, même dans pareille tâche, mais aussi des documents et des témoignages sur le camp. Les anciens internés, leurs familles et tous les amis de cette cause ont eu à coeur d'apposer leur signature sur le livre d'or inauguré le 26 Octobre, et qui plus tard trouvera sa place dans le musée;

C'est un magnifique exemple que celui de ces jeunes de la Maison des Jeunes et la Culture d'Oloron, qui ont voulu connaître et comprendre leur passé régional récent, et en perpétuer le souvenir, quand bien même il n'est pas fait d'heures spécialement glorieuses.

Une soirée-débat a réuni dans cette Maison des Jeunes d'Oloron, jeunes, rescapés et historiens, autour de la projection d'un film sur les déportations.

Docteur SENDER  
Vice-Président de  
l'AMICALE.

---

## QUELS SONT LES DROITS DES INTERNES A GURS ?

Des questions posées au cours de l'Assemblée Générale de Juin, ont incité le Conseil d'Administration à tenter d'y répondre par la voix du Bulletin. Ces réponses seront nécessairement sommaires, mais elles pourront être complétées ultérieurement.

oOo

Au regard de la législation française, le camp de GURS est un camp d'internement, et les personnes qui y ont séjourné sont des Internés. Les droits des Déportés et des Internés ou de leurs ayants cause ont été définis par la loi du 6 Août 1948, établissant le statut des Déportés et Internés de la Résistance et la loi du 9 Septembre 1948 définissant le statut et les droits des Déportés et Internés Politiques.

Rares sont les internés à GURS, dont les droits dépendent du premier statut, le titre d'Interné Résistant n'étant attribué qu'aux personnes ayant subi "une détention minimum de trois mois pour acte qualifié de résistance à l'ennemi" accompli après le 16 Juin 1940. Le statut des Déportés et Internés Politiques peut, par contre, en concerner un certain nombre.

.../...

QUI PEUT PRETENDRE AU TITRE D'INTERNE POLITIQUE ?

Tout Français résidant en France, ou tout étranger ayant commencé à résider en France avant le 1er Septembre 1939, peut prétendre au titre d'Interne Politique s'il remplit les conditions ci-après :

- 1- Scit avoir été interné en France à partir du 16 Juin 1940 ;
- 2- Scit avoir subi, avant le 16 Juin 1940, une mesure privatrice de liberté à condition d'avoir été maintenu en détention pour une durée d'au moins trois mois, consécutifs ou non, qui a commencé à courir ;
  - . à partir du 16 Juin 1940 dans le cas d'un internement administratif ;
  - . à partir de l'expiration, quand celle-ci est postérieure au 16 Juin 1940, de la peine prononcée par un tribunal avant le 16 Juin 1940,

Les trois mois d'internement ne sont pas exigés en cas d'évasion ou s'il y a pension d'invalidité pour une maladie ou une infirmité contractée pendant la période d'internement.

Est exclue du droit au titre toute personne dont l'internement est consécutif à une infraction de droit commun. La reconnaissance du titre d'Interne Politique est sanctionnée par l'attribution d'une carte d'Interne Politique (couleur bleue).

La demande de carte d'Interne Politique doit être établie sur un formulaire spécial mis à la disposition des intéressés dans chaque département, par les services des Anciens Combattants et Victimes de guerre.

oOo

Les ayants cause des Internés décédés, en cours d'internement ou depuis, s'ils remplissent les conditions de nationalité et de résidence en France indiquées ci-dessus, et si l'interné décédé remplissait par ailleurs les conditions qui lui auraient permis de prétendre au titre, peuvent faire la demande de carte d'interné politique (le cas échéant d'Interne Résistant).

On entend par ayants cause : les ascendants, le conjoint, les descendants de l'Interne décédé. Une seule carte est attribuée par Interné décédé.

oOo

DROITS OUVERTS PAR LA CARTE D'INTERNE POLITIQUE

Au regard de la législation, les Internés Politiques sont des victimes civiles de guerre. Les droits et avantages définis dans le statut du 9 Septembre 1948 ne leur sont ouverts qu'aux CONDITIONS SUIVANTES :

- 1.- Résider en FRANCE (ou territoires administrés par la France) et y avoir résidé avant le 1er Septembre 1939 ;
- 2.- Posséder la nationalité française au moment du fait dommageable, sauf pour les étrangers ou apatrides bénéficiaires du statut international des réfugiés (Convention du 28 Octobre 1933), les titulaires du passeport Nansen, les ressortissants de pays ayant passé avec la France, un accord de réciprocité (Pologne, Tchécoslovaquie, Grande-Bretagne, Belgique) et ceux des étrangers ayant servi dans l'Armée Française.

Sous réserve de ces dispositions, les Internés Politiques ont droit :

à un pécule d'un montant de 4 F par mois d'internement en cas de perte de revenus pendant cet internement. L'ayant cause de l'Interne a droit à ce pécule, ainsi que les internés étrangers ;

- à une indemnité de pertes de biens, d'un montant forfaitaire de 150 F. L'ayant cause de l'Interné a droit à cette indemnité de pertes de biens ;
- à une pension d'invalidité pour les maladies ou infirmités contractées ou aggravées en cours d'internement, à la condition d'apporter la preuve de l'origine. Une seule infirmité, l'asthénie, bénéficie de la présomption d'origine sans condition de délai ;
- les Internés Politiques, titulaires d'une pension d'invalidité de guerre d'au moins 60 %, peuvent prétendre dès l'âge de 55 ans, au bénéfice de l'invalidité permanente au titre des différents régimes de Sécurité Sociale, s'ils cessent toute activité professionnelle ;
- Les Internés Politiques pensionnés de guerre, ont droit à la prise en charge à 100 % du régime maladie de la Sécurité Sociale ;
- Au port de la médaille d'Interné Politique ;
- En cas de décès, donnant lieu à la mention "Mort pour la France", attribuée à la suite d'une exécution ou du décès de l'Interné Politique pensionné pour invalidité d'au moins 85 %, la veuve et les orphelins peuvent prétendre à pension (conditions d'âge pour les orphelins). Les ascendants des internés exécutés ou décédés en cours d'internement peuvent prétendre à la pension, sous réserve de conditions de ressources ;
- Les titulaires de la carte d'Interné Politique, les veuves, orphelins ou ascendants pensionnés, peuvent prétendre à l'aide sociale de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre.

---

### AUX INCORPORES D'OFFICE DANS UNE COMPAGNIE DE TRAVAILLEURS

---

Notre ami PUIG nous communique la notification qu'il a reçu du Ministère du travail.

"Les incorporés d'office dans une compagnie de travailleurs étrangers (période de 1939 et au-delà) pour les retraites prenant effet du 1er Janvier 1974 ou postérieurement, les périodes sus visées peuvent être éventuellement validées gratuitement en application de la loi du 21 Novembre 1973 (articles 2 et 3) et du décret du 23 Janvier 1974. (Articles 2 et 3)

Les caisses de Retraites complémentaires peuvent aussi valider ces périodes.

---

### RECHERCHES DES PERSONNES INTERNÉES AU CAMP DE GURS

---

Pour toutes recherches concernant des personnes internées au camp de GURS entre l'été 1940 et 1944, vous êtes priés (es) de vous adresser directement à la Direction des ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES PYRENNES ATLANTIQUES (boulevard Tourasse, 64000 PAUX-CEDEX).

Les archives départementales disposent du fichier du camp de GURS établi à partir de l'été 1940. Les archives concernant la période 1939/40 ont été détruites en juin 1940.



## AUSKÜNFTE ÜBER EHEMALS IN GURS INTERNIERTE.

In zahlreichen Zuschriften an die AMICALE DU CAMP DE GURS wird um Auskünfte bzw. Nachforschungen in Bezug auf Personen, die zwischen 1939 und 1944, in GURS interniert waren, gebeten.

In den Archives Départementales des Pyrénées Atlantiques befinden sich die Karteikarten sowie zahlreiche Akten der ab Sommer 1940, ehemals in GURS Internierten. Die Archive des Lagers GURS aus der Zeit vom April 1939 bis Sommer 1940 wurden im Juni 1940 -aufgrund des Vormarschs der deutschen Truppen - fast völlig zerstört. Auf den Karteikarten sind - wenn auch nicht immer vollständig - die Daten der Einlieferung in GURS und des Weitertransports angegeben.

Es ist daher zu empfehlen, daß sich die Interessierten direkt schriftlich an die DIRECTION des ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES PYRENEES ATLANTIQUES (Boulevard Tourasse, F 64000 PAU CEDEX) wenden, um von dort direkt Auskünfte bzw. Bescheinigungen über ehemals in GURS Internierte zu erlangen.

## LE MUSÉE ET LE TEMPS DES REALITES

Ce dernier dimanche d'Avril 1979, pour commémorer le 40e anniversaire de sa création, toute une population se met en marche vers le CAMP de GURS. Dans un geste anonyme et au nom de tous, chaque participant dépose une fleur sur l'une des 1 187 tombes de l'impressionnant cimetière des Déportés. Lors des semaines qui suivront, débordant le calendrier des organisateurs, des milliers de basques et de béarnais, dans un mouvement aussi spontané qu'incessant feront naître un fervent Pèlerinage du Souvenir.

Juin 1980, gommant toutes les prévisions d'échec justifiées par la lassitude et la dispersion, les "rencontres" font se retrouver, enthousiasmés, des anciens venus des quatre coins de France et de l'Étranger, permettant l'élargissement de l'AMICALE. Renforçant son audience de nombreux messages affluent provenant de nombreux pays, affirmant ainsi sa vocation internationale.

Ces deux événements furent déterminants, au centre d'un faisceau d'actions diverses, insérées dans le combat obstiné pour graver dans la mémoire collective l'histoire et les enseignements des années honteuses.

Ils permirent aussi de rendre crédible le projet de l'édification du MUSÉE du CAMP DE GURS. De divers azimuts nous parvenaient des informations marquées du sceau de l'optimisme. Il était constaté, lui conférant une assise plus solide, le soutien de tous les élus de cette contrée, toutes opinions confondues, du Président du Conseil Régional d'Aquitaine, aux Maires des communes rurales.

Autour de l'ASSOCIATION des AMIS du MUSÉE du CAMP DE GURS, se cristallise une atmosphère de victoire débordant parfois dans l'euphorie -vous l'avez partagée avec nous- conduisant à penser en toute simplicité "le MUSÉE ... chers camarades, c'est dans la poche !!!".

Voici venu le temps des réalités.

Avec la multiplicité des problèmes, la complexité de leur accumulation.

Après une étude sérieuse, il sera aisé de maîtriser la situation et de conduire simultanément les démarches indispensables :

- Celle devant déboucher, après la signature d'un contrat en bonne forme, à la disposition d'un terrain conforme à la réalisation du projet initial et de son éventuel développement.
- La rapide réalisation d'un avant-projet architectural, ainsi que de son devis estimatif,
- La préparation, chapitre par chapitre, de l'indispensable dossier administratif pour sa présentation, au moment opportun, aux divers échelons de l'autorité gouvernementale.

Le signataire vous dit sa confiance sur la réalisation de ce rigide inventaire ; cette étape franchie aura la vertu de définir, sur des bases concrètes, les impulsions nouvelles à injecter à la campagne d'information et de collectes. Les succès obtenus par cette constante propagande de notre action pour la Cause de GURS, se vérifient par l'élargissement en France et dans de nombreux pays des bases de soutien et d'intégration.

Il importe que ce mouvement d'espoir, aboutisse à cette réalisation d'importance historique. En apportant par les preuves des motifs de réflexion et de vigilance aux générations qui montent, elle complètera par d'autres aspects encore, la grandeur de l'oeuvre réalisée par la population de la région de Bade, sous l'impulsion de Gunther K L O T Z bourgmestre de KARLSRUHE et Otto et Werner N A C H M A N, Présidents successifs du Consistoire Israélite de Bade, par la construction en Octobre 1962 du Cimetière des Déportés.

L'accélération des impostures de FAURISSON et de ses émules, toujours plus nombreux, doit trouver dans notre détermination individuelle, un barrage efficace par l'édification de notre MUSEE. Il importe de propager votre conviction.

François MAZOU.

---

## L'AMICALE APPORTE SON ENTIERE COLLABORATION AU MUSEE

Le Conseil d'Administration de l'AMICALE, a désigné notre ami François MAZOU, comme représentant de l'association du MUSEE.

Messieurs les Professeurs GENEVOIS et LAHARI, Mme Barbara VORMEIER apportent leur concours comme historiens du CAMP de GURS.

Des difficultés existent pour obtenir l'emplacement pour l'implantation du MUSEE à GURS. Nos amis Allemands, Membres du Conseil d'Administration de l'Amicale, sont acquis à l'aide pour vaincre des difficultés. Le Président au nom de l'AMICALE, apportera son aide à l'association du MUSEE pour que cette dernière puisse réaliser son noble objectif.

---

## POUR LA CARTE 1981 DE L'AMICALE DU CAMP DE GURS

La cotisation annuelle des membres adhérents (ex. internés à GURS et famille) est fixée à 35 F.

Celles des membres honoraires à 50 F et des membres bienfaiteurs à 100 F.  
Ecrire au siège de l'AMICALE du CAMP de GURS, 14, rue du Maréchal Joffre  
64000 PAU.

ATTENTION : Libeller vos chèques, au nom de "AMICALE DU CAMP DE GURS"  
oJoOoOoOo

../...

Le bureau de l'AMICALE est constitué par :

Président d'honneur : MAZOU François

Président : BERODY Léon

Les Vices Présidents: Mme Yvonne Robert - Dr SENDER Alfred. - M. LOPEZ Hilaris  
M. OSKAR ALTHUSEN

Secrétaire : M. MARTIN Vincent

Trésorière : Mme LOPEZ SALVADORA

" Adjoint : M. ANDRADAS Christobal.

### VIENT DE PARAÎTRE :

LA SOLIDARITE, Société Mutualiste des réfugiés allemands et autrichiens, victimes du nazisme résidant en France, a édité en langue allemande, française et anglaise, l'ouvrage suivant :

#### LA DEPORTATION DES JUIFS ALLEMANDS ET AUTRICHIENS DE FRANCE (1942-1944)

de Barbara VORMEIER.

A l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de la Déportation de 6 500 Juifs du pays de Bade et du Palatinat au CAMP DE GURS, Pyrénées Atlantiques. Cette documentation très détaillée comporte en plus, et pour la première fois, les listes nominatives par ordre alphabétique des 6 258 déportés Allemands et des 1748 déportés autrichiens avec l'indication précise des dates et des numéros des convois de déportation.

Le destin de ces hommes et femmes doit intéresser de larges milieux de rescapés, d'amis et de sympathisants.

### SOEBEN ERSCHIENEN :

Die SOLIDARITE, Interessengemeinschaft der deutschen und österreichischen Hitler - Flüchtlinge in Frankreich veröffentlicht in deutscher, französischer und englischer Sprache :

#### DIE DEPORTIERUNGEN DEUTSCHER UND ÖSTERREICHISCHER JUDEN AUS FRANKREICH (1942 & 1944) von Barbara VORMEIER

anlässlich des 40. Jahrestages der verschleppung von 6 500 Juden aus Baden und Rheinland-pfalz in das südfranzösische Lager GURS.

Neben einer sehr dokumentierten Ausführung über die Deportierungen aus Frankreich, sind hier zum ersten Mal namentlich in alphabetischen Listen 6 258 deportierte Deutsche und 1 748 deportierte Österreicher unter genauer Angabe der Deportationszüge mit Daten erfasst.

Auch heute noch - oder heute wieder - dürfte das Schicksal dieser Menschen weite Kreise der Überlebenden, Freunde und Sympathisierende, interessieren.

Diese Dokumentation ist gegen Vorauszahlung entweder direkt über die SOLIDARITE oder über die deutsche Buchhandlung CALLIGRAMMES zu beziehen :

Cet ouvrage est à commander, contre règlement préalable, soit à la SOLIDARITE, soit à la Librairie Allemande GALLIGRAMMES : (prix : 85 F, 37 DM - 20 US Dollars)

LA SOLIDARITE, 14, rue St Lazarre 75009 PARIS (Compte chèques postal: 9898-82 Paris)

LIBRAIRIE CALLIGRAMMES, 82, rue de Rennes 75006 PARIS

(Compte chèques postal : 7975-55 Paris )